

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres

Afférents au conseil
communautaire : 33

En exercice : 33

Qui ont pris part à la
délibération : 26

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Séance ordinaire du 2 février 2023

**L'an deux mille vingt-trois
et le deux février à dix-huit heures**

Date de convocation

Le 26 janvier 2023

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

Date d'affichage

Le 26 janvier 2023

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. HERVE AURIACH, MME SYLVETTE GILL, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. FABRICE LEAUNE, M. LOUIS DRIEY, MME BRIGITTE MACHARD, M. MICHEL VIDAL, M. ROLAND ROTICCI, MME GERALDINE ORTEGA, M. GEORGES BOUTINOT, M. PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FLORENCE GOURLOT

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD ; MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD ; M. PATRICK PICHON A MME GERALDINE ORTEGA ; M. VINCENT FAURE A MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY ; MME DOMINIQUE FICTY A M. PASCAL CROZET ; MME CHRISTINE LANTHELME A M. ANDRE GUIGUE

ABSENTE : MME CHRISTINE WINKELMANN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Georges BOUTINOT

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

**Délibération
n°2023-009**

**Participation financière
2023 à la plateforme
Initiative seuil de
Provence Ardèche
méridionale
/ APPROBATION**

Le rapporteur expose :

Par délibération du 28 janvier 2021, le conseil communautaire avait approuvé la convention de partenariat triennale avec la plateforme *Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale* qui aide les créateurs et les repreneurs d'entreprises.

La participation financière annuelle de la Communauté de communes avait alors été fixée à 0,75 € par habitant.

Le conseil communautaire est appelé à approuver le montant de la participation financière à verser à *Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale* pour l'année 2023, qui s'élève à 15 268,50 €, et à autoriser le Président à ordonnancer la dépense correspondante.

Le rapporteur entendu,

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le 06/02/2023

Berger
Levrault

ID : 084-248400160-20230202-DEL2023_009-DE

Le conseil délibère,

Délibération
n°2023-009
Participation financière
2023 à la plateforme
Initiative seuil de
Provence Ardèche
méridionale
/ APPROBATION

Approuve le versement de la cotisation 2023 à la plate-forme *Initiative seuil de Provence Ardèche Méridionale*, qui s'élève à 15 268,50 €,

Autorise le Président à ordonnancer la dépense correspondante,

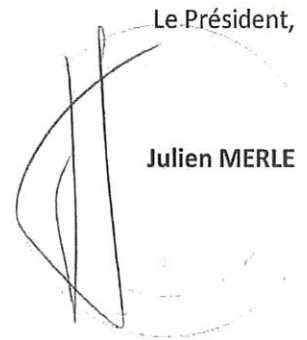
Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif principal 2023 à l'article 65548 des dépenses de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,



Le Président,



Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le: 06/02/2023
Et notification
Du: 06/02/2023